

LE COLLECTIF DES ETUDIANTS ET L' INTERSYNDICALE

DU POLE UNIVERSITAIRE DE LA GUYANE

Communiqué

Le rapport de la commission sénatoriale sur la situation et l'avenir du système universitaire aux Antilles et en Guyane : lucide mais partial

Suite à la publication du rapport du groupe de travail du sénat chargé de se pencher sur l'avenir de l'enseignement supérieur aux Antilles et en Guyane, l'intersyndicale (ICE) souhaite apporter quelques précisions :

Tout d'abord nous saluons l'important travail réalisé par les sénateurs et nous constatons que sur de nombreux points, nous sommes en accord avec leurs conclusions.

En effet, le rapport prend acte du déséquilibre historique au sein de l'Université des Antilles et de la Guyane en défaveur de la Guyane. Il constate la nécessité de trouver une alternative à un modèle à bout de souffle, incapable d'amorcer l'indispensable processus de redistribution des moyens.

Le rapport est aussi sans appel sur la nécessité de proposer à la Guyane un enseignement supérieur de qualité, à même de relever les nombreux défis auxquels ce territoire est confronté, notamment améliorer le niveau général de l'enseignement, tant primaire que secondaire et trouver les voies d'un développement économique et social harmonieux dans un contexte d'explosion démographique.

Nous nous joignons au groupe de travail pour souhaiter la mise en œuvre de sa proposition n° 17 : « **Rendre la création de l'Université de la Guyane et de l'Université des Antilles effective pour la rentrée universitaire de 2014, avec transfert des biens, droits et obligations des antennes de l'UAG aux nouveaux établissements au 1er janvier 2015** »

Toutefois, nous émettons des réserves sur certaines affirmations du rapport. C'est le cas, en particulier, du passage consacré aux éventuelles formes d'association de l'université de Guyane (UG) et de l'université des Antilles (UA). Nous tenons à souligner que la séparation pleine et effective de l'UG doit d'abord être mise en œuvre, avant d'envisager la mise en place de partenariats.

En outre, nous tenons malheureusement à déplorer la partialité de certains passages, à moins qu'il ne s'agisse de manque de sérieux, les sénateurs n'ayant visiblement pas pris la peine de vérifier leurs informations.

A propos du nombre de postes, le rapport situe le pôle guyanais au même niveau que l'université de Nouvelle-Calédonie (soit un ratio de 7 postes pour 100 étudiants). Un simple calcul montre que cela équivaldrait à 175 postes pour les 2500 étudiants du pôle Guyanais. Or le rapport mentionne 91 postes d'enseignants sur le PUR Guyane, ou 116 en considérant que chaque Agrégé/Certifié vaut 2 équivalents temps plein, soit un différentiel de 59 emplois d'enseignants-chercheurs.

Par ailleurs, les rapporteurs du groupe de travail croient bon d'accorder foi aux élucubrations du professeur Roos au sujet de l'existence d'une supposée « *liste noire* » de l'intersyndicale, ainsi que sur le fait que cette dernière entretiendrait un climat de « *chasse aux sorcières* » vis-à-vis d'anciens dirigeants du pôle, qui seraient finalement, selon le groupe de travail du sénat, déchargés de toute responsabilité dans les dysfonctionnements pourtant attestés ces dernières années.

Les syndicats solidaires composant l'intersyndicale tiennent à faire la mise au point suivante :

Il n'existe pas de « liste noire de l'intersyndicale ». En réalité, lors du mouvement de grève d'octobre-novembre 2013, l'intersyndicale (ICE) a mis en cause la façon dont plusieurs dirigeants de l'université ont exercé les responsabilités qui leur ont été confiées. Les syndicats leur ont reproché d'avoir pratiqué un exercice partial et clientéliste du pouvoir, d'avoir détourné les ressources de l'université au profit de leur carrière ou de celles de leurs amis et d'avoir exercé une politique de répression - harcèlement vis-à-vis de leurs contradicteurs. Tout ceci a eu pour conséquence une dégradation très grave de la qualité de l'enseignement dispensé sur le pôle Guyane. Dénoncer ce type de dérives est le rôle des syndicats et ne peut être assimilé à une quelconque «chasse aux opposants».

Nous rappelons que l'assemblée générale du jeudi 3 octobre 2013, lors de laquelle le déclenchement de la grève a été voté à l'unanimité par 300 personnes, demandait notamment « *respect de l'ensemble de la communauté universitaire (...), respect des procédures démocratiques, fin des pressions sur les personnels* ». Veut-on nous faire croire aujourd'hui que ce mépris de la démocratie et ces pressions sur les personnels ne sont qu'une vue de l'esprit et qu'ils n'étaient pas le fait de responsables universitaires ?

Avant la grève, pendant la grève et après la grève, nous syndicats, avons dû et devons soutenir et épauler de très nombreux collègues victimes de la gestion calamiteuse des dirigeants dénoncés : isolement et répression des contestataires, harcèlement individuel, placardisation, entraves au travail et destruction de filières pour cause de règlement de comptes personnels étaient et sont les « méthodes de gestion » couramment utilisées par les responsables dénoncés. Nous tenons à la disposition de quiconque souhaiterait en savoir plus le récit des nombreux épisodes douloureux que nous avons vécus.

Nous, syndicats, sommes là pour défendre et protéger les personnels. Et le fait qu'aucune instance juridique ou disciplinaire n'ait condamné ces anciens dirigeants ne saurait nous empêcher de dénoncer les dérives que nous avons constatées et que nous constatons encore (cas de l'ESPE administrée par le professeur Roos). Le rapport reconnaît d'ailleurs qu'il n'a pas été possible pour la mission de l'IGAENR d'étayer, sur une période aussi courte, des conclusions définitives sur le mode managérial des responsables mis en cause par le mouvement gréviste.

Le rapport évoque enfin la « nécessaire démarche de réconciliation à opérer » au sein de la communauté universitaire guyanaise. Nous sommes évidemment favorables à cette réconciliation autour du projet enthousiasmant qu'est la construction de l'UG. Toutefois, dans tous les lieux du monde marqués par les conflits, l'on sait que la réconciliation suppose, pour le moins, que les anciens dirigeants reconnaissent leurs responsabilités dans les dysfonctionnements qui ont eu lieu sous leur autorité. Ce n'est pas le cas aujourd'hui et nous le regrettons.

Le rôle des syndicats n'est évidemment pas de plaire aux dirigeants qu'ils soient élus ou nommés. Il est de dénoncer les abus de pouvoir et, dans le cas qui nous concerne, de défendre le service public d'enseignement supérieur et de recherche mis à mal par les agissements de certains. Que cela plaise ou non à nos sénateurs.

Cayenne, le 28 avril 2014

L'Intersyndicale et le Collectif Etudiant

